

## **RAPPORT DU MANDATAIRE DE LA SPL NAUTISME MER ET DEVELOPPEMENT AU SEIN DU CONSEIL METROPOLITAIN D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Exercice 2022**

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration de la SPL NAUTISME MER et DEVELOPPEMENT PORT SAINT LOUIS PROVENCE, nommés le 2 décembre 2015 présentent un rapport écrit devant le conseil métropolitain d'Aix Marseille Provence

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ; pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- De renforcer le contrôle analogue ;
- De s'assurer que la société publique locale Nautisme Mer et Développement agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la Métropole Aix Marseille Provence.

Dans le respect de ces dispositions le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la Société publique locale Nautisme Mer et Développement tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

### **1- Fiche récapitulative**

#### **Informations générales**

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Dénomination de la Société :       | SPL Nautisme mer et Développement Port Saint Louis Provence   |
| Siège social :                     | Quai des commandant Favier<br>Capitainerie du Port de plaisance<br>13230 Port-Saint-Louis-du-Rhône  |
| Adresse administrative :           | Quai des commandant Favier<br>Capitainerie du Port de plaisance<br>13230 Port-Saint-Louis-du-Rhône  |
| Date de création :                 | 11/12/2015  |
| Secteur d'activité :               | Développement   |
| Objet Social :                     | Réalisation d'opération de développement économique du territoire. Gérer valoriser organiser Aménager la reconversion des friches portuaires et le développement de nouvelles activités du nautisme, des produits de la mer et des loisirs. |
| Président :                        | Martial ALVAREZ   |
| Directeur Général délégué :        | Philippe CAIZERGUES   |
| Commissaire aux comptes :          | SORGEC AUDIT représenté par Monsieur BENJAMIN BRUNY (suite Monsieur Pansier)  |
| Désigné le :                       | 2 décembre 2015 reconduit en 2022   |
| Nombre de salariés au 31/12/2022 : | 15  |

## **2- Activités, actualités, situation financière et évolution actionnariale**

### **a. Activités de l'EPL**

L'objet social de la SPL Nautisme Mer et Développement est la réalisation d'opérations de développement économique du territoire. La société, gère, valorise, organise, aménage, pour assurer la reconversion des friches portuaires et le développement de nouvelles activités du nautisme, des produits de la mer et des loisirs.

La SPL gère également le port de plaisance municipal, le port de pêche et la base nautique municipale.

### **b. Présentation générale**

Le Pôle Nautisme a pour mission le développement économique liée à la croissance bleue. Aussi, la première mission est de soutenir l'économie existante, en lien avec les ports à sec et la filière mer, pêcheurs et conchyliculteurs. Avec plus de 4000 bateaux, Port-Saint-Louis-du-Rhône est l'une des plus grandes places de la plaisance en France. Sur une superficie de 350 hectares, la Presqu'île du Mazet accueille donc ce Pôle Nautisme avec plus de 150 hectares directement en lien avec les activités économiques. Le cœur du Mazet a été préservé de toute activité afin de laisser place également au développement durable et à la protection de la faune et de la flore.

Le Pôle a donc pour objectif de soutenir les projets existants, comme l'extension des ports à sec, Navy Service et Port Adhoc, l'aménagement d'un site de débarquement moderne et sécurisé pour les pêcheurs de la commune, l'extension de la dernière conserverie de poissons sur la façade nord-méditerranéenne, la réalisation d'une station carburant pour les plaisanciers particuliers et les professionnels. Par ailleurs, la société développe aussi de nouveaux projets, comme la réalisation de la plus grande panne catamarans en Europe (500 mètres), la création d'un village dédié aux multicoques avec l'accueil de 4 entreprises spécialisées, corrélé à la mise en place d'une nouvelle panne dédiée aux multicoques de 250 mètres de long. Outre cet axe multicoques, le Pôle Nautisme développe aussi l'aménagement foncier pour accueillir des acteurs internationaux de la plaisance comme le constructeur néerlandais de yachts de luxe Wajer Yachts, qui va implanter sa base technique Méditerranée à Port-Saint-Louis-du-Rhône sur 6 hectares. Normandie Appâts, leader de l'élevage de vers marins, a également fait le choix d'implanter un centre de R&D au cœur du Pôle Nautisme.

L'ensemble des projets vise à créer un écosystème puissant, coordonné et complémentaire permettant d'accueillir l'ensemble des acteurs de l'économie bleue et de leur permettre de se développer au balcon de la Méditerranée et du Rhône. Ce sont aujourd'hui environ 500 emplois qui vivent dans le Pôle Nautisme.

Principales activités et opérations de l'année écoulée :

- Gestion du Port de Plaisance
- Gestion du Port de pêche
- Gestion de la Darsette
- Finalisation de la Panne Catamarans
- Construction du site de débarquement
- Signature vente BLUE BIRD TRADING
- Signature AOT BLUE BIRD TRADING
- Signature AOT Green DOCK

En partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Pôle Nautisme a travaillé sur l'implantation d'une cale de mise à l'eau nouvelle génération, afin de démocratiser, de manière maîtrisée et responsable, l'accès au littoral métropolitain, notamment sur sa porte d'entrée Ouest. Ainsi, le Pôle Nautisme a défini un périmètre afin d'implanter un projet qui pourrait faire écho par ailleurs. Une cale exemplaire pour tous les usages de la mer, afin d'avoir une maîtrise de l'accès à la mer depuis la terre,

avec des endroits identifiés et sécurisés pour faciliter l'accès aux plaisanciers. Les travaux ont permis de qualifier le terrain, de l'apporter en AOT à titre gracieux à la Métropole afin d'envisager les travaux en 2024.

### 3- Perspectives de développement

Les perspectives d'avenir sont multiples pour le Pôle Nautisme, avec la volonté de générer 250 emplois supplémentaires d'ici à trois ans. Cela va se faire un plan stratégique qui va permettre d'acquérir le foncier non maîtrisé par le Pôle ou ses actionnaires pour l'aménager et attirer de nouveaux prospects dans le domaine de la plaisance, d'apporter des financements afin de réaliser la première base portuaire multicoques 100% verte, avec la volonté d'offrir une autoconsommation énergétique. Ensuite, le Pôle souhaite apporter une brique formation au sein de cette market place et donc proposer un lieu permettant aux acteurs de se former, d'avoir de nouvelles compétences, et d'offrir aux jeunes des perspectives en lien avec la plaisance, l'innovation éolienne. Par ailleurs, l'attractivité de la zone va devoir être amplifiée avec la pose d'un réseau autonome d'éclairage avec de l'éolien horizontal pour ne pas impacter le foncier et offrir un éclairage à coût zéro.

#### a. Situation financière

Bilan financier et économique :

|                                      | 2019        | 2020        | 2021        | 2022        |
|--------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Capital social</b>                | 2 800 000 € | 2 800 000 € | 2 800 000 € | 6 112 000 € |
| <b>Chiffres d'affaires</b>           | 892 000 €   | 972 000 €   | 1 141 052 € | 1 268 113 € |
| <b>Total produits d'exploitation</b> | 1 426 658 € | 996 377 €   | 1 185 075 € | 1 330 199 € |
| <b>Coûts salariaux</b>               | 405 830 €   | 425 830 €   | 555 492 €   | 588 628 €   |
| <b>Total charges d'exploitation</b>  | 1 667 019 € | 1 109 859 € | 1 443 752 € | 1 621 480 € |
| <b>Résultat d'exploitation</b>       | (240 360)   | (113 482)   | (258 678)   | (291 610)   |
| <b>Résultat net</b>                  | (224 358)   | (98 176)    | (248 637)   | (290 947)   |
| <b>Trésorerie nette</b>              | 346 434 €   | 728 201 €   | 475 337 €   | 531 491 €   |
| <b>Capitaux propres</b>              | 1 653 586 € | 3 904 417 € | 3 915 800 € | 6 934 311 € |
| <b>Endettement financier</b>         | 292 354 €   | 292 349 €   | 1 526 601 € | 2 744 577 € |

Les grandes lignes de la situation financière 2022 sont :

- Continuation des travaux du site de débarquement qui ont été comptabilisés en immobilisation en cours et seront amortis afin de chantier en 2023 – la subvention d'investissement sera reprise également à partir de cette date ;
- Subvention d'investissement 20 934 € ;
- Augmentation de capital.

#### b. Prévisions financières pour l'année 2023

La société ne peut anticiper un résultat car des signatures d'AOT et ventes de terrains sont prévues avant la fin de l'année.

### **c. Evolutions statutaires effectuées dans l'année**

Pas de modification de l'objet en 5 ans.

### **d. Evolution de l'actionariat**

|   |               |             |
|---|---------------|-------------|
| Commune de Port saint Louis 11/12/2015<br>En numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription | 1 000 actions | 1 000 000 € |
| Métropole Aix Marseille 11/12/2015<br>En numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription     | 500 actions   | 500 000 €   |
| Métropole Aix Marseille 03/10/2016<br>En numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription     | 300 actions   | 300 000 €   |
| Métropole Aix Marseille 28/05/2019<br>En numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription     | 500 actions   | 500 000 €   |
| Commune de Port saint Louis 03/12/2019<br>En nature   | 500 actions   | 500 000 €   |
| Commune de Port saint Louis 24/10/2022<br>En nature   | 1 656 actions | 1 656 000 € |
| Métropole Aix Marseille 24/10/2022<br>En numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription     | 1 656 actions | 1 656 000 € |

### **Modification du capital social**

|            |             |
|------------|-------------|
| 11/12/2015 | 1 500 000 € |
| 03/10/2016 | 1 800 000 € |
| 28/05/2019 | 2 300 000 € |
| 03/12/2019 | 2 800 000 € |
| 24/12/2022 | 6 112 000 € |

Pas d'autres modifications statutaires.

## **4- Relations contractuelles et financières entre la SPL et la collectivité**

### **a. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire en 2022**

Avec la commune de Port Saint Louis du Rhône :

- DSP ;
- Convention pour la gestion du Port de Plaisance ;
- Convention pour la gestion de la Base Nautique ;
- Convention pour la livraison de repas à la base nautique.

Avec la Métropole Aix Marseille Provence :

- Convention de mandat d'aménagement ;
- Convention pour l'utilisation d'un local.

### **b. Garanties d'emprunts**

En 2020 la commune de Port Saint Louis a donné au Crédit Maritime une garantie d'emprunt pour la

construction d'une panne destinée aux Catamarans et pour un montant de 1 000 000 €.

**c. Avances en compte courant de la collectivité**

En 2022 avance de 514 200 € de la Commune pour partie de construction du site de débarquement.

**d. Aides**

Pas d'aide au titre du développement économique.

**e. Dividendes**

Pas de dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité.

**5- Contrôles et gestion des risques**

En cours de mise en place par audit.

**a. Principaux risques et incertitudes**

En cours d'audit.

**b. Contrôle interne**

En cours d'audit pour réalisation.

**c. Contrôles externes**

En cours d'audit pour réalisation, pas de contrôle en 2022.

**6- Organisation de la gouvernance**

La société a opté pour un cumul des fonctions de président et de directeur général.

Le président (ou le président-directeur général) du conseil d'administration, M Martial Alvarez a été désigné par délibération du conseil d'administration du 02/12/2015, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le directeur général, monsieur Martial ALVAREZ a été désigné par délibération du conseil d'administration du 02/12/2015.

Le directeur général délégué, monsieur Philippe CAIZERGUES a été désigné par délibération du conseil d'administration du 02/12/2015 pour la durée de son mandat d'administrateur.

**a. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux**

Pas de rémunération.

**b. Bilan de la gouvernance**

Réunions du conseil d'administration et de l'assemblée spéciale :

En 2022 :

- Le conseil d'administration s'est réuni 1 fois ;
- l'AG s'est réunie 2 fois ;
- L'assemblée spéciale s'est réunie 1 fois.

Participation des représentants : Nous avons toujours obtenu le quorum lors de nos séances d'AG, AGE et CA.

### **c. Synthèse des positions des représentants**

Les décisions stratégiques ayant entraîné un impact important pour la société, son projet ou la collectivité au cours de l'année écoulée sont :

- Mandat de vente terrains métropole ;
- Autorisation à la réalisation d'une augmentation de capital de 3 312 000 €.

Les représentants de la collectivité ont pris une position favorable au conseil d'administration et à l'assemblée spéciale sur ces décisions.

### **d. Contrôle analogue**

Les élus sont impliqués dans la mise en œuvre du contrôle analogue :

- En plus des CA ou AG ou AGE, le Pôle Nautisme organise des assemblées spéciales 2 fois par an avec les élus pour préparer les réunions et les informer des projets en cours ;
  - Nous transmettons à la ville de Port Saint Louis du Rhône et à la Métropole Aix Marseille Provence tous les documents nécessaires à notre contrôle (bilans administratif et financier comprenant tous les comptes-rendus de CA, AG, AGE avec les feuilles d'émargement, rapports du commissaire aux comptes, rapports du commissaire aux apports, liasses fiscales avec règles et méthodes comptables, rapports spéciaux sur les conventions réglementées ;
  - Le commissaire aux comptes n'est plus obligatoire mais nous avons renouvelé le contrat ;
  - Nous avons embauché en 2022 un comptable confirmé ;
  - Nous employons une société d'expertise comptable qui contrôle nos comptes, établit nos fiches de paye, nos contrats de travail, et qui établit également tous les documents fiscaux et sociaux. Cette société a également un service juridique qui établit tous les documents nécessaires ;
  - Nous établissons tous les ans un rapport spécial de gestion sur les prérogatives de puissance publique ;
  - Tous nos documents sont soumis au contrôle de la légalité ;
  - Nous avons fait appel à un organisme spécialisé, Le Cabinet INEXTENSO et l'avons mandaté pour établir un audit de la société.
-